

DREAL Bourgognes Franche Comté
STE/DEE
Évaluation Environnementale - 21 bd
Voltaire - CS27912 – 21079 DIJON Cedex

COURNON D'Auvergne, le 26 mars 2024

Objet : Note annexée – Demande examen au cas par cas – Centrale photovoltaïque au sol à Pacy-sur-Armançon (89)

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint une note d'informations complémentaires pour le projet de centrale photovoltaïque au sol de « 110 Bourgogne –Pacy-sur-Armançon (89).

1- Précisions techniques sur le projet

Hauteur minimale de la structure	Environ 80cm
Espacement interstitiel entre les panneaux	66mm dans le sens E/O et 21mm dans le sens N/S
Espacement entre les tables	Environ 2m
Inclinaison	8°
Technologie	Monocristallin
Provenance des panneaux	Chine
Emprise du projet (surface clôturée)	Environ 6687m ² (comprenant les espaces inter-rangées et les couloirs internes)
Emprise des tables PV	4500m ²
Durée d'exploitation	20 ans

2- Clôtures

Le périmètre de la centrale au sol sera clôturé afin de répondre aux exigences en matière de sécurité des tiers et de l'installation en elle-même. Pour ce faire, une clôture à maille large ou avec un jour écologique sera privilégiée afin de ne pas entraver les déplacements de la faune. Sa hauteur sera d'environ 2m et sera constituée de matériaux de couleurs neutres afin de ne pas être impactante visuellement et de s'insérer au mieux dans le paysage. La longueur finale de la clôture dépendra des contraintes techniques sur le site.



3- Raccordement du poste livraison au réseau public

Le projet susvisé par cette note complémentaire, à savoir une centrale en autoconsommation exclusive, n'est pas concerné par un raccordement au réseau public.

En effet, le point de livraison sera raccordé au poste TGBT de 110 Bourgogne mais la liaison ne se fera pas au réseau électrique public.

4- Inventaire faune/flore

Le porteur de projet n'a pas réalisé d'inventaires faune/flore dans le cadre de ce projet de centrale PV en autoconsommation.

Toutefois, les données disponibles dans la bibliographie locale ont été analysées afin de mesurer en amont les impacts potentiels du projet.

- **Avifaune** : www.faune-yonne.org

Les données disponibles sur le site sont issues de l'atlas des oiseaux nicheurs et est alimenté principalement par la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) de l'Yonne. Les données sont disponibles à l'échelle communale.

2 espèces sont protégées sont recensées sur la commune de Pacy-sur-Armançon :

Cygne chanteur (cygnus)

Habitats de l'annexe I de la Directive Habitats susceptibles d'abriter le cygne chanteur :

1150 – Lagunes Côtières

1330 – Prés salés atlantiques

3130 – Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du Littorelletea uniflorae

→ **Aucun de ces habitats n'est présent sur la parcelle projet**

Oie cendrée (anser)

Habitats EUNIS susceptibles d'être fréquentés par l'espèce :

C3 : zones littorales des eaux de surface continentales

C : eaux de surface continentales

→ **Aucun de ces habitats n'est présent sur la parcelle projet**

Par conséquent, le risque de destruction d'individus ou de dérangement en phase travaux est extrêmement faible dans le cadre de ce projet.

En tout, 89 espèces avifaune ont été recensées sur la commune de Pacy-sur-Armançon selon les données bibliographiques locales. En réponse à cet enjeu, le calendrier des travaux sera adapté aux périodes sensibles du cycle biologique de l'avifaune.

- **Flore** : openobs.com

Selon les données disponibles sur openobs, aucun inventaire n'a été réalisé sur la parcelle projet. La première observation est localisée à plus de 300m de l'implantation de la centrale PV, au bord du canal et sur des milieux naturels, espaces moins artificialisés que la parcelle projet.



Les espèces observées ci-dessus ont peu de chance d'être présentes au sein de la zone d'emprise des travaux et de la centrale. La zone d'étude étant davantage composée de milieux buissonnants traduisant une dynamique de fermeture des milieux.



Exemple de la végétation présente sur la parcelle projet. 01/2024

5- Compensations de la perte de végétation arbustive et des boisements

Dans le cadre de ce projet, une partie de la végétation arbustive et du boisement sera supprimée afin d'implanter les modules.

La perte de ces éléments naturels sera compensée sur les parties de l'unité foncière, non concernée par le projet :



La haie à l'Est bordant les bâtiments sera redensifiée pour compenser la perte d'éléments arbustifs et buissonnants. Cela lui permettra d'acquérir un plus grand degré de patrimonialité car à l'existant, seuls quelques résineux la composent :



Photographie de la haie existante. 01/2024

La zone au Nord du projet accueillera des essences boisées afin de compenser la perte liée au projet. Aujourd'hui, il s'agit d'un terre-plein en friche.



6- Calendrier prévisionnel des travaux

Le calendrier prévisionnel des travaux dans le cadre ce projet PV au sol respectera le calendrier phénologique de l'avifaune en écartant les périodes sensibles.

Périodes sensibles pour l'avifaune :

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
<i>Sensibilité avifaune</i>												

Commencement de la
préparation du terrain à partir
du 15/09/2024
(environ 10 jours)

Montage de la structure PEG
(pieux battus)
Pose des structures

La durée totale des travaux est d'approximativement 1 mois. (Environ 3 semaines)

7- Modalités de démantèlement et de recyclage

La coopérative 110 BOURGOGNE en tant que propriétaire de la centrale à Pacy-sur-Armançon assurera le démantèlement de la centrale (démontage des tables de support, retrait du local technique, évacuation des réseaux câblés, retrait des gaines et des câbles....). L'opération de démantèlement dure approximativement 3 mois.

La coopérative 110 BOURGOGNE aura la possibilité de choisir entre démanteler la centrale ou remplacer les modules par ceux de dernière génération afin de faire perdurer la centrale photovoltaïque en autoconsommation.

• Modalités de recyclage

IRISOLARIS est partenaire de SOREN, association à but non lucratif et en charge d'une filière de recyclage des modules en fin de vie. A l'heure actuelle, SOREN gère un système entièrement opérationnel de collecte et de recyclage des panneaux PV en fin de vie dans toute l'Europe.

Les modules collectés sont démontés et recyclés dans des installations dédiées, puis réutilisés dans la fabrication de nouveaux produits. Actuellement, le taux de recyclage est de plus de 90%.